



## **COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

### **RAPPORT D'ACTIVITE 2021**

#### **I. Les missions :**

En vertu de l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) examine chaque année sur le rapport de son président :

1° Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;

2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 ;

3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;

4° Le rapport mentionné à l'article L. 2234-1 du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

Elle est consultée pour avis sur :

1° Tout projet de délégation de service public, avant que le Conseil Municipal se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;

2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;

3° Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 ;

4° Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

#### **II. La composition**

La CCSPL, présidée par le maire ou son représentant, comprend des membres du Conseil Municipal, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par le Conseil Municipal.

La composition de la CCSPL de la ville de Vaulx-En-Velin a été arrêtée (hors président) par délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2021 de la manière suivante :

- cinq membres du conseil municipal titulaires et 5 membres suppléants ;
- quatre représentants d'associations locales.

<b>COMPOSITION 2021</b>	
<b>Présidence :</b> Madame la Maire ou son représentant (monsieur Stéphane GOMEZ par délégation)	
<b>Membres du Conseil Municipal</b>	<b>Représentants d'associations usagers et habitants</b>
<p><u>Titulaires</u> : Pierre BARNEOUD, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Dehbia DJERBIB, Ange VIDAL</p> <p><u>Suppléants</u> : Bernard RIAS, Fatma FARTAS, Patrice GUILLERMIN-DUMAS, Eric BAGES LIMOGE, Christine BERTIN</p>	<p>Confédération Générale du Logement : M. SANGRIGOLI,</p> <p>Confédération Nationale du Logement : Mme LAGATI,</p> <p>ASP Cervelières- Sauveteurs : M. GODEAU de l'ASP,</p> <p>Centre Social et Culturel Jean et Joséphine Peyri : M. HASSANI</p>

### III. Les travaux de la commission en 2021

<b>Séance du 11 juin 2021</b>	
<b>Ordre du jour</b>	<b>Avis</b>
<p><b>1 Adoption du règlement intérieur de la CCSPL</b></p>	<p>Madame Vidal ayant présenté en séance de nombreuses propositions de modification de la rédaction du règlement intérieur, ce dernier a été adopté en l'état à l'unanimité.</p> <p>Il a également été décidé que la CCSPL se prononcerait sur les propositions de Mme Vidal lors de sa prochaine séance de travail. A cette fin, Mme Vidal a remis au secrétariat de séance ses propositions.</p>
<p><b>2 Examen pour avis du rapport annuel d'activité 2020 de People &amp; Baby, délégataire de service public de l'établissement d'accueil du jeune enfant Marie-Louise Saby</b></p>	<p>La CCSPL a adopté à l'unanimité l'avis suivant : la commission consultative des services publics locaux rappelle son attachement à la qualité des conditions d'accueil des enfants et à la satisfaction des familles bénéficiant des services de l'établissement d'accueil du jeune enfant Marie-Louise Saby. La commission recommande le développement d'outils permettant d'apprécier au plus près la satisfaction des familles pour l'année 2021. La commission exprime par ailleurs ses</p>

	<p>inquiétudes quant à l'importante rotation du personnel qu'a connue l'établissement en 2020. Elle préconise un suivi attentif de ces rotations par les services de la ville pour l'année 2021.</p> <p>Enfin, la commission émet le souhait de pouvoir organiser des visites sur place pour apprécier l'état du bâtiment. L'avis est adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>3 Examen pour avis du projet de création d'une régie à autonomie financière pour la Médiathèque – Maison de quartier « Léonard de Vinci »</b></p>	<p>La CCSPL a donné un avis favorable à l'unanimité à la création de la régie autonome</p>

#### **IV. Les suites données vis-à-vis du délégataire People and Baby**

Suite à la séance de la commission, Madame la Maire a enjoint au délégataire de proposer et de mettre en œuvre un plan d'action visant à améliorer la qualité du service attendu par la Ville.

Par ailleurs, les services de la petite enfance ont renforcé le suivi sur pièce et sur place du prestataire afin de s'assurer de la bonne prise en compte des demandes de la Ville.

Les actions menées par les services de la Ville ont consisté notamment en :

- Des visites mensuelles de l'équipe de direction du service petite enfance, avec la direction de People and baby qui donnent lieu à un compte rendu validé par les 2 parties.
- Des Visites « surprises » de la direction du service petite enfance, en présence de l'élue du secteur et de la PMI (contrôle de la mise en conformité de l'encadrement des enfants, conformément à l'agrément pour s'assurer de la sécurité et bien-être des enfants).

Il ressort de ces contrôles une amélioration des taux d'encadrement des enfants qui étaient dus à des arrêts maladie COVID.

En moyenne sur la première partie de l'année 2021, le taux d'occupation a été de 56,92 % contre 66,87 % pour les crèches municipales. Il est repassé depuis mars 2022 au-dessus des 70 % avec un objectif de 76,5% pour être conforme aux engagements du délégataire.

Les ratios de personnel diplômé étant restés inférieurs aux attendus (taux de 40%) jusqu'en janvier 2022, des pénalités ont été appliquées par la Ville de novembre 2021 à janvier 2022 comme le prévoit le contrat.

Depuis le début de l'année, malgré la persistance des difficultés de recrutement liées en grande partie à la pénurie généralisée dans le secteur de la petite enfance, il reste deux postes non encore pourvus par un contrat de travail régulier mais par de l'intérim.

Il est également constaté une stabilisation de l'encadrement de la direction de la crèche, après le quatrième changement de coordonnateur chargé du suivi des crèches du groupe

sur le secteur de Vaulx en Velin, depuis le début de la délégation, gage de la continuité du suivi et la bonne prise en compte des difficultés de la crèche.

Les travaux d'aménagement de l'espace d'accueil des familles, principalement à partir de réalisations des enfants, ont permis de transformer l'accueil en un espace accueillant et des travaux sur la mise aux normes du mur de séparation de l'accueil dans l'atrium sont en cours.

Du matériel ludique et pédagogique a été mis en place dans l'ensemble des sections et un projet de bac à jardiner pour les enfants, dans la cour extérieure est en train de prendre place.

Il convient de rappeler que les clauses contractuelles de la délégation de service public prévoyaient la possibilité d'une renégociation du montant de la participation Ville du prix de la place en cas de baisse comme de hausse de la participation CAF, sur les trois prochaines années. Le délégataire a demandé cette renégociation face à la baisse des recettes CAF. La Ville a accepté d'augmenter sa participation pour mettre en œuvre un prix maîtrisé soit un nouveau prix maîtrisé au berceau de 2 193,3 euros en remplacement des 2 109,89 euros initiaux (+3,95%). Ce prix pouvant être revu à la fin de chaque exercice, en fonction de la réalité des recettes perçues.

Il ressort donc de ces éléments une évolution positive et une stabilisation du fonctionnement de la crèche People and Baby en DSP et une poursuite des contrôles et suivis par la direction du service petite enfance pour s'assurer de la pérennité de cette progression.